

**ANNONCE TRANSMISE**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE - PROCÉDURE ADAPTÉE**  
**DATE D'ÉMISSION : 09/08/2017 - 09:13**

**CONTENU DE VOTRE AVIS**

**NB : cet aperçu ne reflète que votre saisie.**

Les organes de publication se réservent la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

**Identification de l'organisme qui passe le marché :** MME Catherine Chaigneau Est Métropole Habitat, 53 avenue Paul Krüger, 69100 Villeurbanne

**Objet du marché :** Marché de construction de 33 logements locatifs sociaux GRATTE CIEL LOT I à Villeurbanne 69100

lot 5 Etanchéité et lot 13 Electricité courants forts et faibles

**Durée du marché :** Durée prévisionnelle du marché : 20 mois à compter de la délivrance de l'ordre de service

**Nombre et consistance des lots :** EST METROPOLE HABITAT a décidé de réaliser la construction de 33 logements locatifs sociaux et RHONE SAONE HABITAT, celle de construire 34 logements en accession sociale sur le territoire GRATTE CIEL ILOT I à Villeurbanne 69100.

Afin de mutualiser des moyens techniques , d'effectuer des économies d'échelle, les deux organismes ont décidé de se regrouper temporairement pour choisir des prestataires communs concernant 3 lots de marchés de travaux en préambule de leurs opérations respectives :

Lot 1 berlinoises

Lot 2 terrassement

Lot 3 gros oeuvre

Un appel à concurrence vient d'être lancée pour ces trois types de travaux .

Par la présente consultation, Est Métropole Habitat relance un appel à concurrence pour les lots 5 et 13 qui ont été déclarés infructueux.

**Procédure de passation :** Procédure Adaptée conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Dans ce cadre, une négociation pourra être engagée avec les candidats mieux-disants, tels qu'ils ressortiront de la première analyse des offres.

L'acheteur se réserve néanmoins la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

Cette négociation portera notamment sur les aspects qualitatifs et / ou financiers de l'offre du candidat. Elle pourra se dérouler par phases successives par application des critères d'attribution fixés au présent règlement de la consultation.

La négociation se déroulera soit sous forme écrite par échange de courriels, soit sous forme d'une rencontre dans les locaux d'Est Métropole Habitat.

Dans ce dernier cas, une convocation, par mail, sera adressée aux candidats admis à la négociation leur précisant la date, l'heure, la durée et le lieu de la rencontre.

La ou les personnes en charge de la négociation devra(ont) être en mesure de justifier du pouvoir d'engager la société qu'elle(s) représente(nt).

**Modalités d'attribution :** Prestation(s) supplémentaire(s)

Lot 13 Electricité courants forts et faibles

PS3 : câblage fibre optique

PS4 : porte motorisée pour l'entrée du hall

PS5 : chemin lumineux

## Variante(s)

### 1 - Variantes à l'initiative des candidats

Les candidats peuvent présenter une offre comportant des variantes par rapport aux prescriptions et spécifications du cahier des charges. Cependant ces variantes ne doivent pas modifier l'objet et / ou la nature du marché.

### 2 - Variantes imposées par l'acheteur

Sans objet

## Solutions alternatives

Lot 5-Etanchéité Remplacement des jardinières métalliques par des jardinières bois

## Délai de validité des offres

160 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

## Conditions d'exécution sociale

Le marché est soumis à une clause d'exécution sociale visant à favoriser le retour à l'emploi de publics en difficulté.

Conformément à l'article 38 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, EST METROPOLE HABITAT désire utiliser le marché relatif au lot n°13 afin de promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion et à lutter contre le chômage.

Le détail de ces conditions d'exécution est défini en annexe du Cahier des Clauses administratives particulières.

## Conditions de participation et documents exigés relatifs à la candidature

### 1 - Lettre de candidature du candidat individuel ou du mandataire du groupement OU formulaire DC1

En cas de groupement, la lettre de candidature ou formulaire DC1 (dûment daté et signé) précisera:

- l'identification de chaque membre du groupement: dénomination sociale et adresse, nom et prénom du signataire

- désignation du mandataire

Cette lettre de candidature ou formulaire DC1 sera signé par l'ensemble des membres du groupement le cas échéant.

A défaut de signature d'un membre du groupement de la présente lettre de candidature ou formulaire DC1, un engagement écrit de celui-ci, habilitant le mandataire à signer la lettre de candidature ou formulaire DC1, devra être joint. Cet engagement précisera l'étendue des pouvoirs conférés au mandataire du groupement.

### 2 - Interdictions de soumissionner

Dans le cas où le formulaire DC1 n'est pas fourni;

Le candidat produira:

Pour justifier qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations mentionnées à l'article 45-1 et 45-4 a et c de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 (relatif aux interdictions de soumissionner obligatoires et générales);

- les certificats délivrés par les administrations et organismes compétentes

Pour justifier qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations mentionnées à l'article 45-3 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 (relatif aux interdictions de soumissionner obligatoires et générales);

- la production d'un extrait du registre pertinent, tel qu'un extrait K, un extrait K bis, un extrait D1 ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat, attestant de l'absence d'exclusion.

Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, il produit la copie du ou des jugements prononcés.

L'acheteur se réserve la possibilité d'exclure la participation d'un opérateur économique qui se trouve dans l'une des situations mentionnées à l'article 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 (relatif aux interdictions de soumissionner facultatives).

### 3 - Renseignements demandés aux candidats pour l'appréciation de leur capacité financière, technique et professionnelle

Au titre de la capacité financière:

1° Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles;

II. - Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Au titre de la capacité technique et professionnelle:

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;

Les effectifs minimums requis sont: Eff 2( 6 à 20 personnes) requis pour les lots 5 et 13

- Certificats de qualification professionnelle;

Intitulé des lots Qualifications requises

Lot 05 Etanchéité Qualibat 3211

Lot 13 Electricité - courants forts et faibles Qualifelec TC et ST et E2

Recours à la sous-traitance pour la justification des capacités financières, techniques et professionnelles

Le candidat, pour justifier de sa capacité financière, technique ou professionnelle, peut présenter la candidature d'un sous-traitant. Dans ce cas, ce dernier devra justifier des mêmes justificatifs que ceux requis pour le candidat, à l'exception de la lettre de candidature ou DC1.

Le candidat devra fournir le contrat de sous-traitance qui le lie au sous-traitant ainsi qu'un engagement écrit du sous-traitant justifiant qu'il met à disposition du titulaire ses capacités financières et / ou techniques et / ou professionnelles. A défaut de transmission de ces éléments, le délai de 21 jours au terme duquel le sous-traitant est agréé tacitement sera suspendu.

Recours aux travailleurs détachés

Les candidats devront identifier dans leurs offres les salariés détachés (au sens des articles L. 1262-1 et L. 1262-2 du Code du travail) qui seront en charge d'exécuter la prestation et fourniront le cas échéant, lors de l'attribution du marché, la déclaration de détachement mentionnée au I de l'article L. 1262-2-1 du Code du travail.

En cas de sous-traitance, le dispositif précité est applicable au donneur d'ordre. A défaut de s'être fait remettre par son cocontractant une copie de la déclaration mentionnée précédemment, le donneur d'ordre adresse, dans les quarante-huit heures suivant le début du détachement, une déclaration à l'inspection du travail (avec copie au maître d'ouvrage) du lieu où débute la prestation, conformément à l'article L 1262-4-1 du Code du travail.

**Critères de sélection** : Prix des prestations 60 %

Après avoir écarté, le cas échéant, les offres anormalement basses, la note de 60 sera attribuée à l'offre moins-disante

Qualité de l'offre 40 % à travers les 3 sous-critères suivants (support d'analyse = mémoire technique)

1 - Organisation du candidat pour assurer le bon déroulement du chantier (30%)

Le candidat précisera son organisation sur les points suivants :

- mode d'approvisionnement , organisation du stockage des approvisionnements et du matériel.

-procédure et délais internes du candidat pour la production des documents d'exécution

-respect des mesures de sécurité et notamment la gestion des protections collectives et fermeture du chantier

- gestion de la relation inter- entreprises ( interface avec les autres lots)

- effectifs affectés aux travaux,encadrement , maîtrise , ouvriers ( si nécessaire , indiquer l'effectif selon les phases) ainsi que la qualification et l'expérience des intervenants

## 2 - Méthode et contrôle qualité(40%)

Le candidat précisera les points suivants :

- procédure de contrôle des supports avant mise en oeuvre des travaux - méthode d'autocontrôle des prestations réalisées

-moyens mis en oeuvre pour la levée des réserves : réactivité ( délai d'intervention, effectif dédié)

Moyens mis en oeuvre pour la reprise des travaux dans le cadre de la garantie de parfait achèvement : réactivité ( délai d'intervention) , effectif dédié

## 3 - Valeur environnementale de l'offre (30%)

Procédure de traitement des déchets;

Le candidat précisera la méthodologie d'évacuation des déchets sur son poste de travail ( du lieu de production jusqu'au lieu de stockage final) et détaillera les modalités de nettoyage quotidien .

Le responsable du compte prorata précisera le nombre de bennes mis à disposition selon les phases de travaux ainsi que la fréquence d'évacuation de ces dernières.

Procédure de limitation des nuisances:

Le candidat précisera ses moyens pour limiter les nuisances de chantier:

\* poussière

\* bruit

\* maintien et respect de la propreté de la base de vie et du chantier en général

Démarche QEB

Le candidat précisera la ou les formations des compagnons et encadrants à la démarche QEB particulièrement sur les aspects acoustiques , thermiques , aérauliques , étanchéité à l'air ; et la ou les format(ions et/ou sensibilisation des compagnons à la démarche environnementale.

**Date limite** : Le jeudi 14 septembre 2017 à 12h00

**Renseignements divers** : nature des prix : forfaitaires

Les prix sont fermes.

Financement sur ressources propres et extérieures

La remise des candidatures et offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est disponible gratuitement chez CHAUMEIL (reprographe)

13 rue Emile Descorps

69 100 Villeurbanne

04 78 95 22 84

Courriel: [plan69@imprimeriechaumeil.fr](mailto:plan69@imprimeriechaumeil.fr)

Les candidats souhaitant retirer le dossier devront préalablement en informer ce prestataire.

Le dossier de consultation est aussi disponible gratuitement sur le site [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com)

Modalités de remise des candidatures et des offres

La remise des candidatures et offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Les seuls modes de remise ou d'envoi des plis sont les suivants:

Recommandé avec accusé de réception

Remise par un service de messagerie spécialisé (Chronopost, Jet Service etc...)

Dépôt direct contre récépissé à l'adresse suivante:

Est Métropole Habitat

53 avenue Paul Krüger

BP 45030

69100 VILLEURBANNE

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h00.

Pour les candidats établis à l'étranger, tous les documents relatifs à la candidature et à l'offre devront être accompagnés d'une traduction en français.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heure limites fixées dans le présent règlement de consultation ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Le respect de la date limite de réception est apprécié au regard de la date de réception et non de la date d'envoi.

Les candidats souhaitant obtenir des renseignements concernant l'introduction de recours adresseront leur demande auprès du Tribunal administratif de Lyon:

184 rue Duguesclin,

69 003 Lyon

Téléphone: 04 78 14 10 10

Télécopie: 04 78 14 10 65

Courriel: greffe.ta-lyon@juradm.fr

**Adresse Internet** : [www.est-metropole-habitat.fr](http://www.est-metropole-habitat.fr)

**Date d'envoi de l'avis à l'organisme de publication** : le 9 août 2018

### **DONNÉES NON PUBLIABLES À DESTINATION DES SUPPORTS DE DIFFUSION**

Référence de l'annonce dans le module de publication : **3163603**

### **SUPPORTS DE PUBLICATION CHOISIS POUR CETTE ANNONCE**

Votre annonce sera publiée comme suit :

**Marchés Online** Publication intégrale

**Département** : 69 - Rhône